

# **COMMUNE D'AUBIAC (Gironde)**

## **CONSEIL MUNICIPAL Procès-verbal des délibérations Séance du 20 novembre 2023**

Date de Convocation : 06 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'AUBIAC (Gironde), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Mme Valérie BÉLIS, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 10

PRÉSENTS : Mme BÉLIS, Maire. M. GONZALEZ ; Mme TUCOULAT, adjoints. Mmes LABROUCHE, MAGNE, SÉGOT-LABÉROU. MM. BLEUNVEN, GARRIGOU, IROLA, LATRILLE.

Absents excusés : M. GRANGIER.

Secrétaire de séance : M. GARRIGOU.

ORDRE DU JOUR :

- 1- **SIVOM du Bazadais – Modification des statuts ;**
- 2- **Le point sur le logement communal ;**
- 3- **Le point sur travaux en cours ;**
- 4- **Questions diverses.**

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

### **I- SIVOM du Bazadais – Modification des statuts**

#### ***Délibération n° 2023-17***

*Votes pour : 10      contre : 0      abstention(s) : 0*

Mme le Maire expose à l'assemblée que la dernière révision des statuts du SIVOM a été approuvée par délibération en date du 15 avril 2015 puis arrêté par le Préfet de la Gironde en date du 19 novembre 2015.

Conformément aux dispositions de la Loi NOTRe d'août 2015, la Communauté de communes du Bazadais n'ayant pas émis l'intention d'assurer les compétences Assainissement collectif et AEP, les syndicats SIAEP Grignols-Lerm et Musset, SIAEA Sud-Bazadais, les communes de Captieux ainsi que les communes membres du SIVOM ont décidé de mandater le SIVOM à des fins d'étudier la création d'un syndicat supra-communal.

A cet effet, le Cabinet KPMG Gétude, a réalisé l'étude préalable nécessaire à la constitution d'un syndicat nouveau à l'échéance 2026 regroupant les SIAEPA, le SIVOM et la commune de Captieux.

Suite à l'étude, les communes de Bazas, Saint-Côme et Uzeste, par délibérations respectives, ont émis leur intention de se rattacher au SIVOM au titre du transfert au SIVOM du Bazadais de la compétence « assainissement collectif », et la commune de Captieux au titre du transfert des compétences « assainissement collectif » et « eau potable » au SIVOM.

Par délibération en date du 28 septembre 2023, le Comité syndical du SIVOM a adopté à l'unanimité le principe

- de transfert de la compétence « assainissement collectif » des communes de Bazas, Saint-Côme et Uzeste,
- de transfert des compétences « assainissement collectif » et « AEP » pour la commune de Captieux,
- de la modification des statuts associés à ces transferts de compétence.

Le projet des statuts modifiés est joint en annexe.

Selon les dispositions des articles L5211-17 à 20 du CGCT précisant les conditions de modification statutaire, il convient que la commune se prononce sur :

- la modification statutaire du SIVOM portant nouvelle compétence « assainissement collectif »
- la modification du périmètre géographique avec l'intégration de la commune de Captieux,
- le transfert de la compétence « assainissement collectif » des communes de Bazas, Saint-Côme, Uzeste au SIVOM du Bazadais

- Vu, la loi NOTRe N°2015-991 du 7 août 2015 ;
- Vu, la loi n° 2018-702 du 03 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert de compétences AEP et assainissement collectif aux communautés de communes ;
- Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu, la délibération de la commune de Captieux en date du 06 juillet 2023 demandant le transfert des compétences AEP et assainissement collectif au SIVOM du Bazadais ;
- Vu, la délibération de la commune de Saint-Côme en date du 24 juillet 2023 demandant le transfert de la compétence « assainissement collectif » ;
- Vu, la délibération de la commune d'Uzeste en date du 31 août 2023 demandant le transfert de la compétence « assainissement collectif » ;
- Vu, la délibération de la commune de Bazas en date du 29 août 2023 demandant le transfert de la compétence « assainissement collectif » ;
  
- Vu, la délibération du SIVOM du Bazadais en date du 28 septembre 2023 approuvant la modification des statuts sur les points suivants :

- Prise de la compétence optionnelle « assainissement collectif »,
- Elargissement du périmètre géographique avec l'intégration de la commune de Captieux,

- Transfert de la compétence « assainissement collectif » des communes de Bazas, Captieux, Saint-Côme et Uzeste,
- Transfert de la compétence « AEP » de la commune de Captieux.

Mme le Maire soumet à l'assemblée le vote du projet des statuts modifiés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **EMET** un avis favorable à la modification des statuts du SIVOM portant sur
  - prise et transfert de la compétence « assainissement collectif »,
  - élargissement du périmètre géographique à la commune de Captieux,
  - transfert de compétences « assainissement collectif » des communes de Bazas, Saint-Côme et Uzeste,
  - transfert de compétences « assainissement collectif » et « AEP » de la commune de Captieux,
- **CHARGE** Mme le Maire de l'exécution de la présente.

## **II- Le point sur le logement communal**

Mme le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à des aménagements dans les dépendances conservées du logement communal ainsi que divers travaux de remises en état afin de pouvoir optimiser la vente.

Les parties de l'immeuble qui seront conservées doivent être restructurées. Une partie des dépendances à l'arrière doit être démolie. Les tôles démontées. Le matériel stocké dans les parties à démolir doit être déplacé.

Dans le garage existant, il faudra enlever la cuve à fioul, évacuer la chaudière et contacter la régie pour demander le déplacement du compteur électrique.

Un devis a été reçu concernant le chéneau à remplacer en toiture pour un coût de 4 051 € ttc.

Si ces travaux d'aménagement s'avéraient trop onéreux, l'agent immobilier a suggéré de vendre le logement sans le chauffage ni eau chaude mais en baissant le prix en conséquence.

De plus, un géomètre va être contacté pour procéder au découpage des parties qui seront vendues et celles qui seront conservées.

Le technicien du SPANC est passé pour contrôler l'installation d'assainissement individuel. Il sera nécessaire de faire vidanger la fosse septique.

Les diagnostics immobiliers ont été réalisés ainsi que le DPE qui fait ressortir un classement au niveau D.

Il sera également nécessaire de rénover la clôture en partie.

Concernant le sinistre dégât des eaux du mois de juin dernier à l'étage, la société d'expertise POLYEXPERT a fixé un rendez-vous sur place le 13 décembre prochain à 10 h pour faire un état des lieux. La responsabilité de la commune pourrait être engagée à cause de l'infiltration par toiture bien que celle-ci ait été réparée entre temps.

### **III- Le point sur travaux en cours**

- ➔ Cimetière : Les plantations ont été réalisées par Mme le Maire. Toujours en attente l'installation du caveau dépositaire et de l'ossuaire par les Pompes Funèbres LAPORTE qui devrait intervenir sous peu.
- ➔ Boîte à livres et à graines : Peindre l'ancienne armoire réfrigérée. Chappe en ciment à réaliser soit le 9 soit le 16 décembre prochain.
- ➔ Aire de jeux : Il est maintenant opérationnel et ouvert à l'utilisation des enfants sous la surveillance et responsabilité de leurs parents. Des cages de handball ont été commandées pour remplacer celles en mauvais état. Coût : 2 144 € ttc. La livraison est prévue pour la semaine prochaine.
- ➔ Espaces verts : entretien des plantations à faire autour de l'espace public.

### **IV- Questions diverses**

➔ **Recensement population** : Il aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024. M. Jean-Pierre LANNELUC a été sollicité pour être agent recenseur. Celui-ci a accepté. Il passera dans chaque habitation pour distribuer les questionnaires aux habitants qui auront la possibilité de répondre en ligne sur internet.

➔ **Sivos** : Mme le Maire donne lecture d'un courrier émanant de la Sous-Préfecture concernant la dissolution à venir du SIVOS du Bazadais. Deux points doivent être traités au préalable avant de pouvoir prononcer la dissolution. A savoir le remplacement de l'agent employé par le syndicat et le versement des archives.

#### **➔ Ecole**

Le conseil d'école a eu lieu le 14 novembre dernier en présence de Mme SÉGOT-LABÉROU. Les enseignantes ont fait remarquer que l'état de propreté des toilettes extérieures et intérieures laissent à désirer. Concernant l'aire de jeux et suite à son réaménagement, elles souhaitent que la mairie fasse passer une information pour rappeler que l'utilisation des jeux par les enfants doit se faire sous la surveillance des parents.

La directrice a souhaité pouvoir utiliser la cuisine de la salle des fêtes pour organiser des ateliers culinaires avec les élèves.

Enfin, l'effectif scolaire a été consolidé avec de nouvelles inscriptions attendues pour la prochaine rentrée de septembre 2024, soit un effectif espéré de 56 élèves.

#### **➔ PLUi**

La commission d'enquête a rendu ses conclusions. Maintenant et afin de mettre à jour le PLUi, il convient de prendre en compte les avis des Personnes Publiques Associées et autant que faire se peut des requêtes du public. La CDPENAF doit de plus être reconsultée suite à la modification de certains STECAL et des nouveaux changements de destination. Cette procédure demande un délai de 3 mois environ et peut laisser espérer une approbation du dossier définitif du PLUi d'ici le printemps 2024.

→ **La cérémonie des vœux** est prévue pour le 15 janvier prochain à 18h30 à la salle des fêtes.

→ Mme le Maire souhaite réunir les associations en début d'année pour les encourager à s'unir pour organiser ensemble des évènements, suite à la réussite de la manifestation du 18 novembre dernier entre le Cercle et l'APE.

→ Une réflexion va être engagée pour la création d'un Plan Communal de Sauvegarde suivant un modèle de référence. Une commission spéciale sera mise en place.

→ **Comptes-rendus de réunions**

La parole est ensuite donnée aux élus pour le compte-rendu des réunions.

Commission tourisme : Mme SEGOT-LABEROU fait état des difficultés de l'essor du tourisme principalement dues à la crise économique. Une information va être diffusée pour rappeler aux particuliers l'obligation de déclarer en mairie les hébergements genre chambres d'hôtes ou gites ruraux.

SICTOM : Une étude est actuellement en cours afin d'optimiser le traitement des biodéchets, soit par compostage soit par collecte.

Mme LABROUCHE commente une réunion enfance jeunesse qui portait sur la création d'une Convention Territoriale Globale (C.T.G.) pour travailler sur un projet social de territoire partagé dont les grands axes peuvent se décliner ainsi :

- Faire de la parentalité un fil conducteur du projet territorial,
- Renforcer l'offre à destination des enfants et des jeunes, à savoir la citoyenneté locale et les place des parents,
- Développer une stratégie pour les 0-6 ans,
- Affirmer une ambition d'équité territoriale, notamment au niveau des structures périscolaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus.

*Commune d'AUBIAC (Gironde), séance du conseil municipal  
du 20 novembre 2023*

**Récapitulatif des délibérations prises**

**→ D 2023-17 – SIVOM du Bazadais ; Modification des statuts ;**

**ETAIENT PRÉSENTS : Mme BÉLIS, Maire. M. GONZALEZ ; Mme TUCOULAT, adjoints. Mmes LABROUCHE, MAGNE, SÉGOT-LABÉROU. MM. BLEUNVEN, GARRIGOU, IROLA, LATRILLE.**

*Ont signé au registre des délibérations,*

Valérie BÉLIS, Maire

Thierry GARRIGOU,  
secrétaire de séance